

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Le 25 février 2019

À une séance **extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine, tenue au lieu ordinaire de ses séances, le **lundi vingt-cinquième jour du mois de février deux-mille-dix-neuf (2019)**, à 19 h 30 , le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents mesdames les conseillères Isabelle Morin, Julie Rondeau et messieurs les conseillers Sylvain Bouchard et Michel LeBlanc formant quorum sous la présidence de monsieur Martin Gélinas, maire suppléant. Madame Danielle Chevrette, directrice générale et greffière adjointe ainsi que M. Serge Courchesne, directeur général adjoint et trésorier sont également présents.

Madame la mairesse Jocelyne Bates ainsi que monsieur le conseiller Michel Béland sont absents.

La présente séance est tenue pour les fins suivantes :

- 1.- Adoption de l'ordre du jour

- 2.- Adoption du règlement 843-19 décrétant des travaux de réfection de la rue Garnier entre le boul. Hébert et le boul. St-Laurent
- 3.- Période de questions du public
- 4.- Levée de la séance

62-02-19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Isabelle Morin propose, appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Bouchard et il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉE

63-02-19 ADOPTION DU RÈGLEMENT 843-19 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE GARNIER ENTRE LE BOUL. HÉBERT ET LE BOUL. ST-LAURENT INCLUANT DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'AQUEDUC, D'ÉGOUT PLUVIAL, D'ÉGOUT SANITAIRE, DE CHAUSSÉE, DE CONSTRUCTION DE TROTTOIR, D'ÉCLAIRAGE, LA DÉCONTAMINATION ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS SIX-MILLION-SIX-CENT-QUATRE-VINGT-SIX-MILLE DOLLARS (6 686 000 \$).

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil du 19 février 2019, un avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les procédures prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu et renoncent à la lecture du présent règlement;

Monsieur le conseiller Michel LeBlanc propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Morin et il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 843-19 décrétant des travaux de réfection de la rue Garnier entre le boulevard Hébert et le boulevard Saint-Laurent incluant des travaux d'installation d'aqueduc, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de chaussée, de construction de trottoir, d'éclairage, la décontamination et décrétant un emprunt n'excédant pas six-million-six-cent-quatre-vingt-six-mille dollars (6 686 000 \$).

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

----- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La période de question prévue au règlement a alors lieu.

Aucun citoyen n'est présent dans la salle.

64-02-19 LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Sylvain Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Michel Leblanc et il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19h40.

ADOPTÉE

M. MARTIN GÉLINAS
MAIRE SUPPLÉANT

MME DANIELLE CHEVRETTE
GREFFIÈRE ADJOINTE

Je, soussigné, certifie par la présente que la Ville de Sainte-Catherine dispose des crédits suffisants, lorsque requis, pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions adoptées à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 février 2019.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Serge Courchesne, trésorier

Version non-approuvée